

ARASMAC

Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay



RAPPORT DE GESTION

Sommaire

Abréviations	1
Le mot du directeur	2
Autorités politiques	4
Organisation	6
Ressources Humaines (RH)	7
Information - Accueil	8
 Le Centre social régional (CSR)	9
 Le Centre régional de décisions (CRD)	16
 Les Agences d'assurances sociales (AAS)	20
 L'accueil de l'enfance (AJEMA-AFJ)	24
Bilan 2019	34
Fonctionnement 2019	35
Services sociaux privés spécialisés	36
Conclusions	37

Abréviations

AA	Autorités d'application	JOM	Journée Osez les métiers
AAS	Agence d'assurances sociales	LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
AFJ	Accueil familial de jour	LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
AI	Assurance-invalidité	LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne	LC	Loi sur les communes
AJERE	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs	LPCFam	Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs	LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
AJET	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte	MIS	Mesure d'insertion sociale
AJOVAL	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée	OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
AMF	Accueillante en milieu familial	OCBE	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage
APG	Allocation perte de gain	OPE	Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants
ARAS	Association régionale d'action sociale	ORP	Office régional de placement
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	OVAM	Office vaudois de l'assurance maladie
BIF	Bureau information femmes	PC Familles	Prestations complémentaires Familles
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires	RAS	Régions d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée	RH	Ressources humaines
CDI	Contrat à durée indéterminée	RI	Revenu d'insertion
CFC	Certificat fédéral de capacité	RIE III	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
CI	Conseil intercommunal	SAF	Service d'aide familiale de Morges et environs
CIAFJ	Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour	SCTP	Service des curatelles et des tutelles professionnelles
CODIR	Comité de direction	SPOP	Service de la population
CRD	Centre régional de décisions	UC	Unité commune
CSP	Centre social protestant	UCV	Union des communes vaudoises
CSR	Centre social régional		
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale		
DJAD	Dispositif JAD		
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale		
EdS	Entrée de secours		
EHC	Ensemble hospitalier de la Côte		
EPT	Équivalent plein temps		
FORJAD	Formation jeunes adultes		
FORMAD	Formation adultes		
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants		
FVP	Fondation vaudoise de probation		
GED	Gestion électronique des documents		
GT	Groupe de travail		
JAD	Jeunes adultes en difficulté		

À l'heure où je rédige ces quelques lignes, tous les services de l'Association régionale pour l'action sociale (ARASMAC) rouvrent au public après la période exceptionnelle du COVID-19 que nous avons vécue. 2019 semble déjà très loin, mais en lisant ce rapport, le lecteur constatera que 2019 fut une année importante et bien remplie. Mi-janvier, nous avons eu le plaisir de recevoir la visite d'une commission de gestion du Grand Conseil, accompagnée du directeur général de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de deux de ses cadres dans nos locaux à Cossonay.

Unité commune (UC)

Ce nouveau dispositif permettant une prise en charge commune des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) par une équipe dédiée de conseillers ORP (Office régional de placement) et d'assistants sociaux CSR (Centre social régional) des régions de Morges et de Nyon a trouvé ses locaux à l'avenue du Mont-Blanc 24 à Gland (bâtiment de la SEIC). D'importants travaux d'aménagements sont attendus. L'entrée en fonction est prévue début 2021. Ces locaux accueilleront également la caisse chômage et l'Office régional de placement de Nyon.

Présentation de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Six séances d'information à la population ont eu lieu en soirée afin de présenter les possibilités d'optimiser son assurance maladie. Puis, en seconde partie, des collaborateurs tant des Agences d'assurances sociales (AAS) que du CSR étaient à disposition afin d'effectuer les démarches en vue d'obtenir les subsides, des modifications de police d'assurance et des franchises.

Fondation vaudoise de probation (FVP) et Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP)

L'ARASMAC a repris les aides sociales (RI) des personnes suivies par le SCTP et la FVP, ces deux institutions n'ayant plus le statut d'organe délégué au sens de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

Mutualisation des Régions d'action sociale (RAS)

Les 10 régions d'action sociale ont concrétisé un vaste projet de mutualisation en instituant trois commissions thématiques (Insertion et Solidarités, Aides et Assurances Sociales, Formation). Chaque commission thématique regroupe des cadres supérieurs des CSR et des AAS afin de renforcer les collaborations inter-secteurs et entre les régions.

Places d'accueil de jour

Création de 72 nouvelles places en parascolaire.

Accueillantes en milieu familial (AMF)

Comme dans tous les réseaux, nous sommes confrontés à une baisse du nombre d'accueillantes en milieu familial. Dans notre réseau, le nombre de places et d'heures d'accueil est en diminution, principalement dans le parascolaire.

Le temps du rapport d'activité c'est également:

Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, féliciter et remercier l'ensemble des collaborateurs/trices de l'ARASMAC, qui, malgré les difficultés constantes qu'ils rencontrent au quotidien, ainsi que la charge de travail toujours importante dont témoigne ce rapport d'activité, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial.

Ensemble nous avons fait du beau travail, soit celui d'améliorer les conditions de vie de milliers de personnes de la région, en leur fournissant conseils en matière d'assurances sociales, des aides sociales et familiales leur permettant d'atteindre le minimum vital et en fournissant des places d'accueil de jour leur permettant de concilier vie familiale et professionnelle.

Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les Communes membres de l'ARASMAC pour leur confiance et leur soutien.

Voici donc une année qui se termine et la nouvelle année qui s'annonce avec de nouveaux défis qui nous interpellent tous. La société dans laquelle nous vivons sera meilleure en fonction des efforts des individus qui la composent et qui s'investissent afin de permettre à chacun d'y trouver sa place.

Daniel Vouillamoz
Le directeur

**La force de la communauté se mesure
au bien-être du plus faible de ses membres.**

Préambule de la constitution fédérale



1. Autorités politiques

1.1. Le Conseil intercommunal

La composition du Conseil intercommunal (CI) au 31 décembre 2019:

Président

SUTTER Andreas

Secrétaire

FAVRE Emile

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois en 2019 sous la présidence de M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel et président jusqu'au 20 juin 2019, et celle de M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, élu nouveau président, à compter de cette date.

1.2. Le Comité de direction

La composition du Comité de direction (CODIR) au 31 décembre 2019:

Présidente

PODIO Sylvie

Vice-présidente

MULLER Ruth

Membres

BAUDET Nicole • LINCIO Pascal • SEVERIN Tania • HENNARD Anthony • WÜST Thi Ngoc Tu

Directeur

VOUILLAMOZ Daniel

Secrétaire

BICKEL Dominique

Au cours de l'année 2019, durant ses 14 séances, le Comité de direction de l'ARASMAC s'est principalement penché sur les dossiers suivants:

- Suivi des travaux du Conseil des régions
- Développement du Réseau AJEMA
- Projets d'avenir pour les Régions d'action sociale (RAS):
 - Unités communes (UC)
 - Mutualisation et création de commissions thématiques (prestations financières, prestations sociales et formations)
- Suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent

1.3. Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités importantes.

En 2019, le Conseil des régions a été particulièrement actif concernant:

- Le projet pilote lausannois d'unités communes consistant à intégrer des conseillers en placement (ORP) et des assistants sociaux (CSR) dans une même unité,
- La démarche réflexive prospective commandée par le Conseil des régions d'action sociale du canton de Vaud et réalisée par René Knüsel de l'UNIL et M-Claire Rey-Baeriswyl de la HETS-FR,

- Les prestations informatiques, respectivement le subventionnement de l'Etat aux Associations régionales d'action sociale (ARAS), en particulier les PC Familles (Centre régional de décisions [CRD]),
- Le financement des CRD,
- Les conventions OCTP et FVP.

Le Conseil des régions est constitué par les présidents/tes des Associations RAS et des directeurs/trices des ARAS. La présidente du Comité de direction ARASMAC, Mme Podio, est également présidente du Conseil des Régions et à ce titre siège aussi au Conseil de Politique Sociale. Le directeur fait partie du bureau du Conseil des Régions et du secrétariat général de la conférence des directeurs.

1.4. Autorisations générales

L'article 4 de la Loi sur les communes (LC) fixe les attributions du Conseil général et du Conseil communal, et par analogie celles du Conseil intercommunal. Pour plusieurs d'entre elles, le Conseil intercommunal peut en déléguer les compétences au CODIR afin de faciliter la gestion de l'ARASMAC. Le Comité de direction a bien évidemment l'obligation de rendre compte de l'emploi de ces compétences.

Dans sa séance du 16 mars 2017, le Conseil intercommunal de l'ARASMAC a décidé d'accorder au CODIR, pour la période législative du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, les autorisations générales suivantes:

1. De plaider.

À six reprises, les assistants sociaux du CSR ont été cités à comparaître au Tribunal concernant les recours des bénéficiaires du revenu d'insertion et devant la Justice de Paix pour l'instauration de curatelles.

2. D'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas.

Aucune.

3. D'engager les dépenses supplémentaires entièrement couvertes par un financement cantonal supplémentaire.

Comme chaque année, vous trouverez dans le fascicule des comptes les commentaires y relatifs.

4. D'accorder, dans le cas de dépassements de crédits de fonctionnement, une autorisation d'engager des dépenses supplémentaires de CHF 10'000.00 par ligne budgétaire, jusqu'à CHF 100'000.00 au total.

Comme chaque année, vous trouverez dans le fascicule des comptes les commentaires y relatifs.

5. De placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires d'assurances, de collectivités publiques et entreprises établies en Suisse.

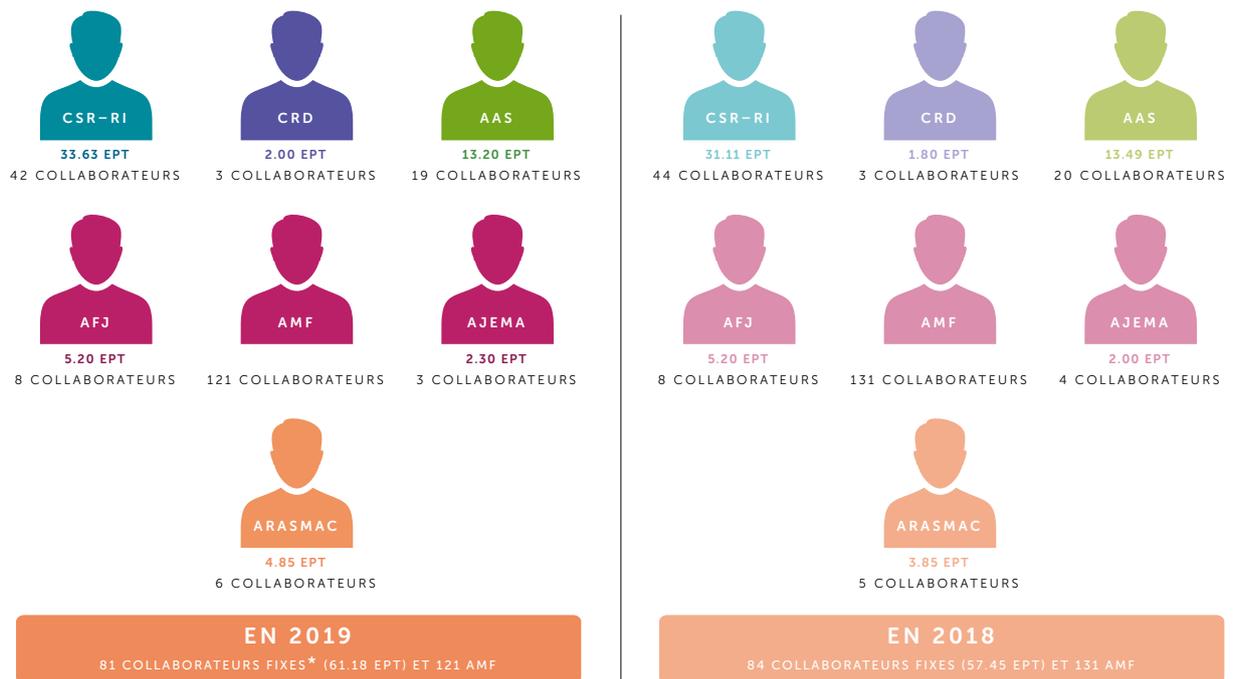
Pas utilisé.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le fonctionnement du Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges Aubonne (AJEMA), le Comité de direction n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par le Conseil, dans le cadre du préavis N°03/2012 intitulé *Fonctionnement du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Morges Aubonne (AJEMA) – délégation de compétence au CODIR*, soit:

d'accepter des augmentations du nombre de places, hors budget et hors préavis de l'ordre de 10% du nombre de places d'accueil collectives parascolaires du Réseau AJEMA par année civile, pour autant que ces dernières revêtent un caractère imprévisible et exceptionnel et qu'il ne s'agisse pas d'un manque de rigueur ou d'anticipation de la part des structures demandeuses et/ou des communes.

2. Organisation

2.1. Répartition au 31.12.2019



*sans stagiaire/apprenti | EPT = Équivalent plein temps

2.2. Organigramme



3. Ressources Humaines (RH)

3.1. Le fonds social

Création d'un fonds social alimenté par le personnel qui le souhaite en attribuant les centimes de leur salaire mensuel. Son utilisation sera convenue avec une délégation du personnel sur l'année suivante.

3.2. La sortie des retraités

Le 8 novembre, une dizaine de retraités a pris part à un repas de midi au restaurant du tennis à Morges. L'ambiance était conviviale et la joie des retrouvailles perceptible. Une délégation du CODIR a pris également part à ce moment d'échanges.

3.3. JOM (Journée «Osez les métiers»)

En novembre a aussi eu lieu la traditionnelle *Journée Oser les Métiers*. Nous avons accueilli trois enfants qui ont pu visiter les différents secteurs de l'association. Un atelier RH, nouvellement créé, les a sensibilisés aux valeurs de notre charte et à l'importance que l'on donne aux apparences. Au moyen de photos, ils se sont rendus compte des jugements qu'ils portent sur une apparence ou sur un métier, sans forcément connaître ni la personne, ni la profession exercée.

3.4. La révision du statut du personnel

Une rencontre a eu lieu avec le syndicat et une délégation du personnel, afin de reprendre les discussions liées au statut du personnel.

3.5. La démarche «proche aidant»

Un sondage a été fait auprès du personnel, afin de recenser qui est proche-aidant.

3.6. Évaluation du personnel

Les évaluations du personnel n'ont pas été effectuées en 2019, ce qui n'a pas empêché les cadres d'assurer le suivi de leurs collaborateurs/trices. Comme le formulaire d'entretien ne répondait plus aux attentes ni des collaborateurs/trices, ni des cadres, un groupe de travail (GT) a été initié par l'adjointe de direction RH pour repenser et figer ce moment d'échange annuel. Les résultats de ce GT seront présentés en 2020.

Bilan 2019

L'année 2019 a été riche en changement au sein de notre secteur RH:

- L'introduction du nouveau logiciel de paie a généré un surcroît de travail, notamment par la mise en place de nombreux contrôles et vérifications de paramétrages;
- Le poste de l'adjointe de direction Finances & Logistique a vu arriver une nouvelle collaboratrice au 1er mars, suite à la démission de la titulaire à fin 2018;
- Le poste de l'adjointe de direction RH est resté vacant cinq mois, suite à la démission de la titulaire pour fin janvier. Un recrutement confié à l'externe a permis de remplacer ce poste pour le 1^{er} juillet.

Sinon, les mouvements de personnel fixes ont été stables sur 2019. Les vacances ont pu être prises et les soldes d'heures sont dans les limites fixées statutairement, hormis quelques exceptions récurrentes. La différence d'effectifs provient essentiellement de la diminution des accueillantes en milieu familial.

4. Information - Accueil

4.1. Informatique

Notre site internet www.aramac.ch est en constante progression. Nous pouvons observer qu'à la fin de décembre 2019, les données suivantes ont été relevées:



Depuis 2017, nous offrons à nos usagers la possibilité d'effectuer en ligne la demande administrative de documents spécifiques, par exemple dans le cadre d'une demande de naturalisation. L'utilisateur peut annexer des copies de documents d'identité et envoyer une demande pour plusieurs membres de sa famille en même temps.

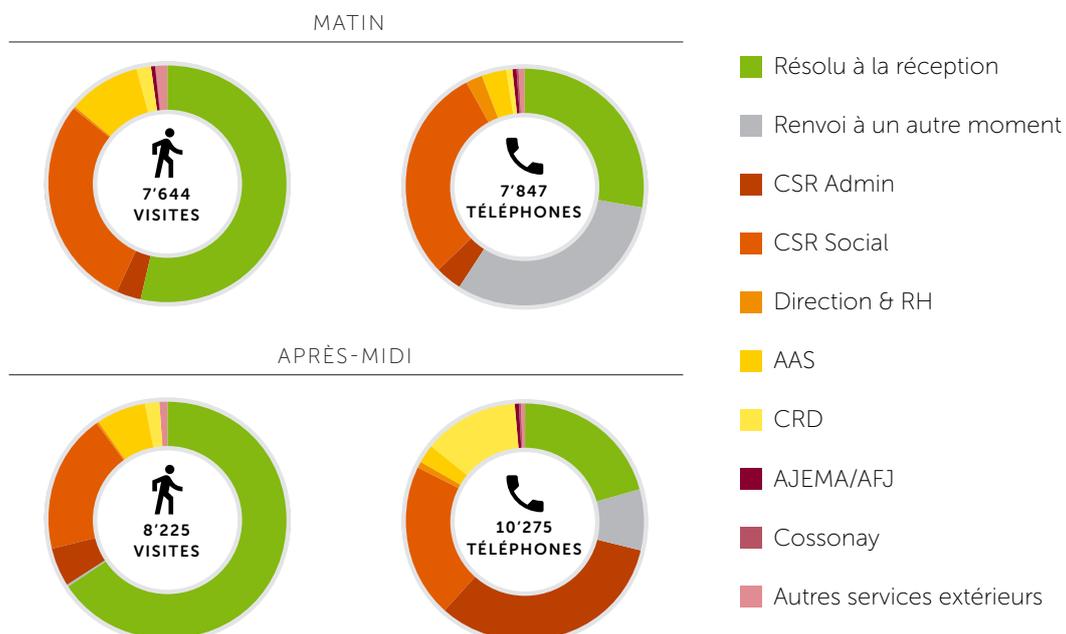
Ainsi, pour cette année, nous enregistrons par ce canal 353 attestations délivrées à la population dans le cadre de demande de naturalisation, une baisse significative, grâce à l'échange d'information facilitée avec le Service de la population (SPOP).

Chaque demande est traitée par nos services dans les 10 jours.

4.2. Réception – téléphones

Les réceptionnistes effectuent un travail d'information et d'orientation important; en effet, plus de 40,6% des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du tableau suivant que la réception a enregistré 15'869 visites (contre 15'908 en 2018) et 18'122 appels téléphoniques (contre 20'055 en 2018).





5. Le Centre social régional (CSR)



L'année 2019 a été marquée, notamment, avec la reprise des dossiers suivis jusqu'ici par la Fondation vaudoise de probation (FVP). Nous avons également poursuivi la consolidation des équipes dédiées aux jeunes adultes (JAD) en lien avec la directive cantonale y relative. Le nombre annuel de dossiers financés s'établit à 10'329, soit une moyenne mensuelle de 861 dossiers financés, contre 880 en 2018. C'est la troisième année consécutive que nous enregistrons une baisse de dossiers. Pour autant, nous avons enregistré davantage de dossiers (+ 1,47%) en ouverture qui se sont fermés plus rapidement, grâce à une autonomie financière retrouvée ou des prestations sociales autres que le RI, activées. Rappelons que la constitution et l'ouverture des dossiers est l'une des activités demandant le plus de ressources. Puis, nous avons pu parfaire nos processus internes avec le Centre régional de décisions (CRD) afin d'écourter le temps nécessaire à l'évaluation des PC Familles garantissant un traitement plus efficient entre les deux services.

5.1. Le secteur administratif

Nos nouveaux collaborateurs bénéficient depuis cette année d'un encadrement renforcé et personnalisé effectué par une coach qui les accompagne pendant toute la durée de la formation initiale.

Une cellule spécialisée composée de trois de nos collaborateurs s'occupe essentiellement du traitement des dossiers des jeunes adultes de 18 à 25 ans. Cependant, cette cellule va s'agrandir dès 2020 afin de faire face aux besoins du service.

La diversité du travail du responsable administratif s'est encore élargie et enrichie en 2019 puisque depuis le 1^{er} septembre 2019, nous sommes garants de la délivrance de la prestation financière pour les bénéficiaires libérés d'incarcération sous mandat de probation.

5.2. Le secteur social

Le travail, initié à fin 2018 pour identifier et mieux suivre les situations des bénéficiaires avec des problématiques de santé, a continué tout au long de l'année 2019. Ceci a permis de mettre en évidence qu'une forte proportion (avoisinant les 50%) de personnes suivies au CSR de Morges-Aubonne-Cossonay souffre de problèmes de santé. Cela impacte de manière importante les possibilités d'insertion socio-professionnelles.

Parallèlement, une réflexion a été menée par les assistants sociaux sur des propositions de nouvelles formes d'intervention sociale. Celles-ci seront destinées à accompagner les personnes qui ne seront pas orientées vers les futures unités communes CSR-ORP exigeant une employabilité minimum de 50%. Ce groupe de travail a contribué à mettre sur pied des séances d'information LAMal (Loi fédérale sur l'assurance maladie) au sein de quelques communes en collaboration étroite avec les Agences d'assurances sociales.

Dès septembre 2019, suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle directive cantonale, le suivi social de certains dossiers, assuré jusqu'alors par la FVP, a été repris par les assistants sociaux du CSR. Pour faire face à la problématique du logement toujours importante dans notre district, des chambres d'hôtels, soit conventionnées, soit dont le prix se situe dans les normes RI, ont permis de faire face à l'urgence.

5.3. Insertion des jeunes adultes en difficultés (JAD)

En 2019 les dossiers JAD, que ceux-ci aient achevé une formation ou pas, ont été pris en charge par une cellule spécialisée localisée à Morges. Celle-ci est composée de 3 assistants sociaux et de 3 responsables administratifs de dossiers. On dénombre au total 198 suivis de 18-25 ans avec un appui social, dont 129 nouvelles situations ouvertes en cours d'année.

À l'issue de cette année 2019, un assistant social ayant rejoint l'équipe s'occupant des JAD, a commencé à prendre en charge des dossiers JAD sur le site de Cossonay également. Du côté du secteur administratif, les collaborateurs de Cossonay ont également été formés dès fin 2019 afin de pouvoir traiter des dossiers JAD sur ce site à partir de 2020.

Depuis le mois de septembre 2019, une nouvelle directive, rassemblant et synthétisant les modifications apportées à la 1ère directive concernant les JAD sans formation professionnelle, a pu être appliquée dans les CSR. Celle-ci comporte une nouvelle partie plus spécifiquement dédiée aux FORMAD (Formation adultes), soit les plus de 25 ans entamant une formation alors qu'ils sont au bénéfice du RI.

En ce qui concerne les jeunes sans formation achevée, les mesures de transition qui leur ont été octroyées représentent, comme en 2018, 30% de l'ensemble des mesures octroyées durant l'année. Le travail de l'assistant social en charge du suivi des JAD se caractérise par la prise en compte du contexte familial du jeune et vise, pour ceux qui n'ont pas de formation professionnelle achevée, à les orienter le plus rapidement possible dans un processus de formation, ceci pour autant que le jeune soit éligible à un tel processus. Il s'agit pour cela d'évaluer le parcours de formation et de vie du jeune, son potentiel et ses difficultés, d'identifier d'éventuelles problématiques qui compromettraient une orientation dans le dispositif JAD puis de mettre sur pied une mesure qui corresponde à son projet et lui permette d'avancer vers son objectif.

Les mesures de transition qui sont proposées font l'objet d'une demande de bourse car, depuis 2017, elles sont reconnues comme étant de la formation. L'assistant social accompagne le jeune lors du dépôt de la demande de bourse. Il l'oriente et l'accompagne également pour qu'une demande d'allocations de formation soit déposée par un de ses parents et lorsqu'il y a lieu de déposer une demande de rente d'orphelin, ou de rente complémentaire à l'AVS/AI.

Parallèlement, les parents sont rencontrés afin de les informer sur ce qui est proposé au jeune, de s'assurer de leur collaboration en termes de soutien, démarches et participation financière. L'assistant social s'assure que la situation financière actuelle des parents corresponde toujours à la situation qui sera prise en compte dans le calcul de l'office des bourses d'études et d'apprentissages. Il n'y a pas de versement d'un forfait RI pour ces jeunes allant au-devant

d'une formation, sauf si les parents de ceux-ci sont eux-mêmes bénéficiaires de l'aide sociale ou alors dépendants des prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI.

Bien qu'il n'y ait pas de dossier financier, l'assistant social continue à délivrer une prestation d'appui social en suivant de près ce qui se passe tout au long de la mesure. À l'issue de la mesure, si une place de formation a été trouvée, c'est l'assistant social qui fera le lien avec un référent de la mesure AccEnt, accompagnement proposé dans le cadre du programme FORJAD (Formation jeunes adultes) qui, pour rappel, existe lui depuis 2006. Les mesures octroyées ont permis à 22 jeunes d'entamer leur première année de formation en 2019-2020, tout en bénéficiant du soutien d'un accompagnant AccEnt (Accompagnement en entreprise).

5.4. Utilisation des mesures du catalogue de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Le nombre de participants du CSR de Morges-Aubonne-Cossonay par Mesure d'insertion sociale (MIS) du catalogue est répertorié en fin du document (voir l'annexe en page 38).

Résultats des mesures en 2019

193 personnes ont été en mesures en 2019, dont 76 en mesures de type socioprofessionnel, 57 en mesures de transition visant la formation, et 60 en mesures de rétablissement du lien social, préservation de la situation économique ou capacités de base.

62 mesures étaient toujours en cours à fin 2019, essentiellement des mesures socioprofessionnelles, celles-ci se déroulant souvent sur des périodes plus longues. 15 situations ne peuvent être renseignées en termes de résultat, les personnes ayant déménagé ou les mesures ayant été interrompues. 5 personnes ont continué leur parcours dans le cadre du service de l'emploi et 7 personnes ont pu retrouver un emploi (3 CDI [Contrat à durée indéterminée] et 4 CDD [Contrat à durée déterminée]). 15 personnes ont été orientées sur une demande à l'Assurance invalidité (AI) et 24 personnes ont pu entamer une formation de type Certificat fédéral de capacité (CFC) ou alors une formation professionnelle courte (pour les + de 25 ans).

Enfin, les assistants sociaux évoquent un mieux-être pour 34 personnes, la mesure ayant permis un regain de confiance et un retour à une dynamique plus positive.

5.5. Enquêtes

En 2019, 30 enquêtes ont été effectuées au sein du CSR ainsi que 9 enquêtes préalables, suite à des signalements (Canton, communes, citoyens ou encore soupçons des collaborateurs). Parmi les 30 enquêtes dites non-préalables, 15 confirment des soupçons de fraude, dont 9 cumulent 2 fraudes et 6 présentent une seule fraude. 15 enquêtes se sont avérées sans fraude. Quant aux 9 enquêtes préalables, 6 se sont révélées positives, dont 2 cumulent 3 fraudes, 1 cumule 2 fraudes et 3 présentent une seule fraude.

Pour rappel, l'enquête préalable s'ouvre avant l'octroi du droit, lorsque le bénéficiaire a cumulé un indu de CHF 10'000.- (fraudes commises par le passé).

Les fraudes découvertes sont:

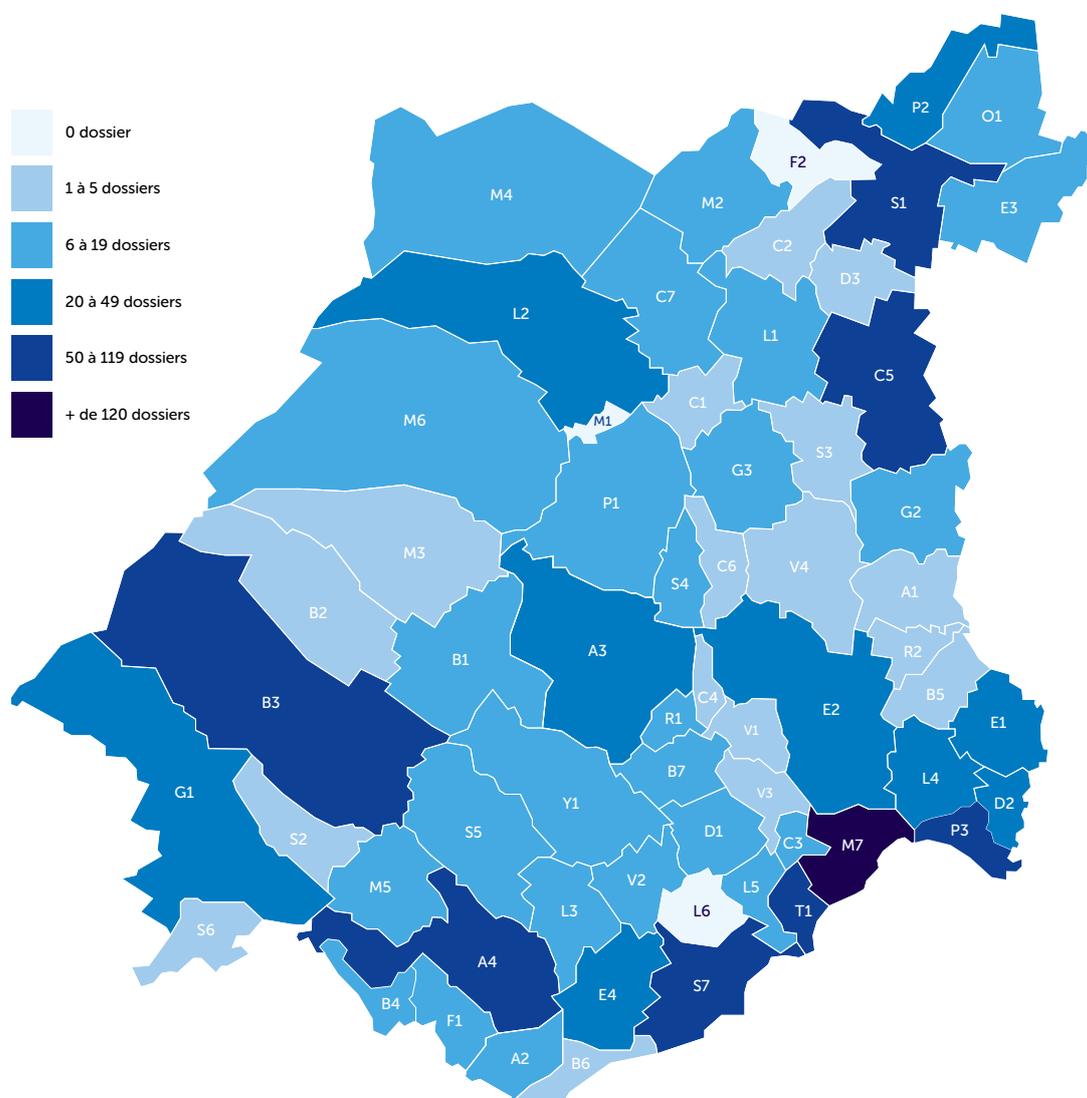
- 11 dissimulations de ressources
- 4 violations de l'obligation de renseigner
- 2 dissimulations de la composition du ménage
- 1 dissimulation de fortune, dessaisissement et violation de l'obligation de renseigner
- 1 dissimulation de domiciliation du ménage et violation de l'obligation de renseigner
- 1 dissimulation de domiciliation et de ressources

5.6. Bénéficiaires RI – Statistiques

ANNÉE	REVENU D'INSERTION (RI)	% PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (REF. = 2012)
2012	1'522	24.65%
2013	1'560	2.50%
2014	1'535	-1.60%
2015	1'598	4.10%
2016	1'653	3.44%
2017	1'679	1.57%
2018	1'493	-11.08%
2019	1'514	1.41%

Le nombre d'ouvertures de dossiers a connu une légère augmentation en lien avec l'année précédente.

Nombre de dossiers payés, par commune



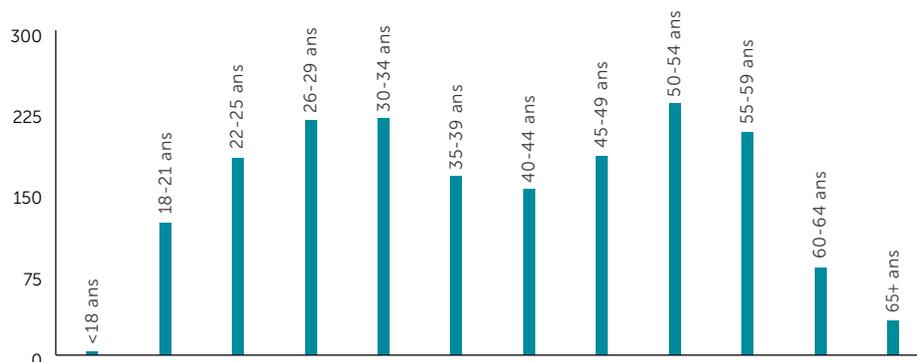
L'écart du nombre de dossiers traités, 1'514 (voir tableau précédent), par rapport au nombre de dossiers par commune s'explique par le fait des déménagements des bénéficiaires en cours d'année.

COMMUNE	2017	2018	2019	%
A1 Aclens	9	6	5	0.30
A2 Allaman	13	14	14	0.85
A3 Apples	18	18	24	1.45
A4 Aubonne	61	57	57	3.45
B1 Ballens	4	3	6	0.36
B2 Berolle	7	6	5	0.30
B3 Bière	66	55	53	3.21
B4 Bougy-Villars	3	5	8	0.48
B5 Bremlens	4	4	5	0.30
B6 Buchillon	5	5	4	0.24
B7 Bussy-Chardonney	5	4	6	0.36
C1 Chavannes-le-Veyron	3	4	2	0.12
C2 Chevilly	3	1	2	0.12
C3 Chigny	8	8	7	0.42
C4 Clarmont	4	5	3	0.18
C5 Cossonay	101	95	113	6.84
C6 Cottens	5	3	4	0.24
C7 Cuarnens	2	3	6	0.36
D1 Denens	13	9	11	0.67
D2 Denges	34	31	29	1.76
D3 Dizy	1	3	2	0.12
E1 Echandens	45	42	45	2.73
E2 Échichens	20	28	28	1.70
E3 Eclépens	19	16	19	1.15
E4 Etoy	40	34	34	2.06
F1 Féchy	3	6	8	0.48
F2 Ferreyres	4	2	0	0.00
G1 Gimel	50	54	48	2.91
G2 Gollion	12	7	16	0.97
G3 Grancy	3	5	7	0.42
L1 La Chauv	2	3	6	0.36

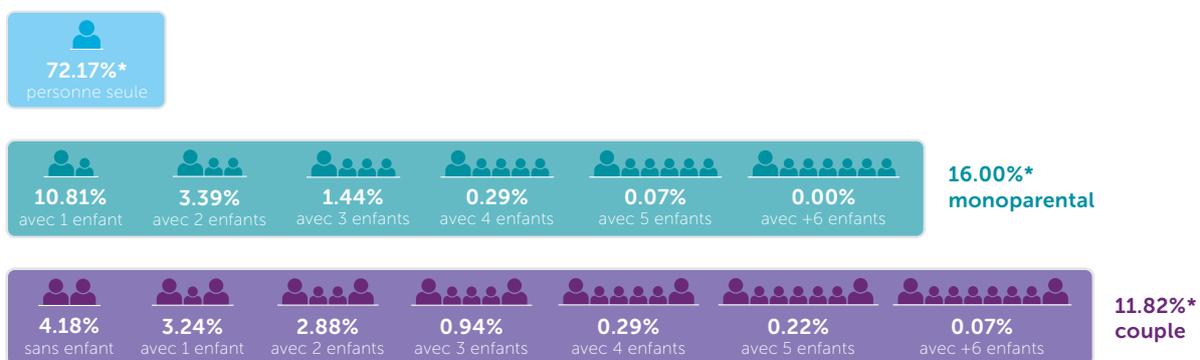
L2 L'Isle	31	27	28	1.70
L3 Lavigny	13	14	14	0.85
L4 Lonay	31	27	31	1.88
L5 Lully	8	9	9	0.55
L6 Lussy-sur-Morges	2	2	0	0.00
M1 Mauraz	0	0	0	0.00
M2 Moiry	5	4	8	0.48
M3 Mollens	6	3	4	0.24
M4 Mont-la-Ville	3	3	6	0.36
M5 Montherod	6	4	8	0.48
M6 Montricher	15	10	9	0.55
M7 Morges	537	467	469	28.41
O1 Orny	4	4	7	0.42
P1 Pampigny	20	17	16	0.97
P2 Pompaples	36	29	31	1.88
P3 Prévèrenge	131	112	100	6.06
R1 Reverolle	5	5	6	0.36
R2 Romanel-sur-Morges	4	2	5	0.30
S1 La Sarraz	91	68	89	5.39
S2 Saubraz	6	6	5	0.30
S3 Senarclens	1	2	3	0.18
S4 Sévery	5	5	7	0.42
S5 St-Livres	19	16	19	1.15
S6 St-Oyens	6	3	5	0.30
S7 St-Prex	93	80	100	6.06
T1 Tolochenaz	65	58	60	3.63
V1 Vaux-sur-Morges	1	0	1	0.06
V2 Villars-sous-Yens	8	8	7	0.42
V3 Vufflens-le-Château	2	0	1	0.06
V4 Vullierens	6	6	5	0.30
Y1 Yens	19	15	21	1.27
Total des dossiers traités	1'746	1'542	1651	100

En 2019, notre CSR est intervenu pour 1'651 situations, soit 109 de plus que l'année précédente (+ 1.27%), toutefois avec des moyens financiers moins importants qu'en 2018. Dès lors, nous constatons que le recours à l'aide sociale, pour une partie des bénéficiaires, est de plus courte durée.

Le tableau ci-dessous présente les tranches d'âge des bénéficiaires.



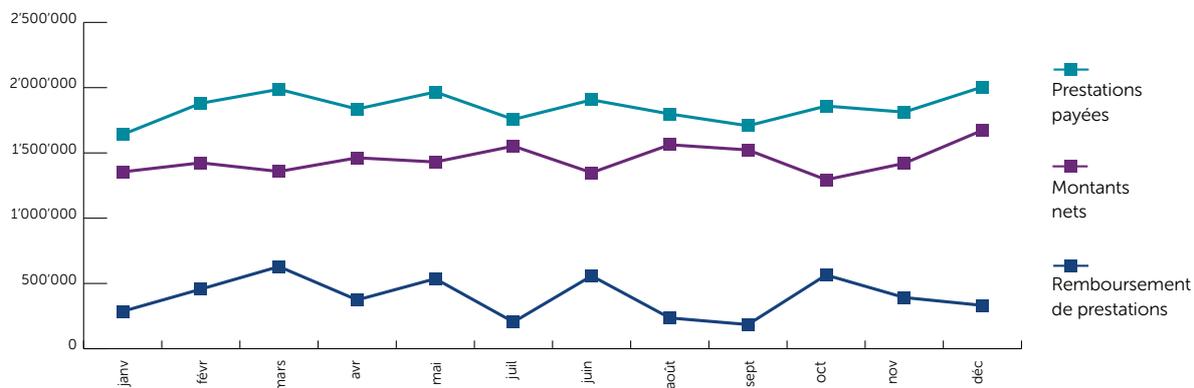
Dossiers par type de ménage



*Ces chiffres sont arrondis au 10^e

À l'instar des années précédentes, les personnes seules dans un dossier restent la catégorie la plus représentée dans notre CSR, avec plus de 72%.

CSR Morges-Aubonne-Cossonay



Le montant total des prestations allouées s'élève à CHF 22'159'566.85, soit une diminution de CHF 485'082 par rapport à l'année 2018.

Le remboursement des prestations par CHF 4'755'152.75 pour plus de 90% des versements de l'Assurance-invalidité (AI), des prestations complémentaires AI, LPP, des caisses de chômage, du Bureau de recrutement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA), de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), des Prestations complémentaires Familles (PC Familles) et rente-pont, allocations familiales, etc., notre Autorité d'application (AA) étant intervenue en avance sur les prestations de ces différents organismes. Pour les autres remboursements, une bonne partie est liée aux décisions d'indus traitées par le secteur contentieux.

Pour 2020...

La mise en place de l'Unité commune avec les ORP de Morges et Nyon ainsi que le CSR de Nyon est attendue à Gland, début du second semestre. C'est un nouveau défi qui va engendrer de nouvelles approches et pratiques au sein même des structures existantes.



6. Le Centre régional de décisions (CRD)



PC Familles, Région Morges-Aubonne-Cossonay

L'effectif en personnel est constitué de:

- 2 gestionnaires de dossiers à 70%
- 1 gestionnaire de dossiers à 60%
- 1 cheffe d'équipe
- 1 adjoint de direction

Le nombre dossiers actifs au 31 décembre 2019 est de 319 (342 en 2018 et 324 en 2017), soit une diminution de 7,2%.

L'équipe des gestionnaires de dossiers a pu être renforcée par un 10% supplémentaire en cours d'année. Cette augmentation de dotation nous a notamment permis de garantir le traitement sans délai des révisions annuelles des dossiers PC Familles. Suite à ce renfort, nous avons également pu mettre en place une nouvelle organisation pour ces contrôles. En effet, depuis le mois d'octobre 2019, les bénéficiaires sont conviés à un entretien pour la révision de leur dossier PC Familles. Cette nouvelle organisation permet également de rencontrer les bénéficiaires au minimum une fois par année ce qui n'était pas le cas précédemment.

Nous avons également repris toute la procédure de mise en Gestion électronique des documents (GED) des dossiers papier selon les directives cantonales. Nous avons procédé à l'élimination de tous ces documents, suite à la finalisation de la numérisation des derniers dossiers papier. Aujourd'hui, toutes les pièces servant de base à une décision sont numérisées dans le système de GED. Les pièces originales pour le remboursement des frais de garde et des frais de maladie sont archivées dans la GED ou sous forme papier pour une durée d'un an au minimum.

Au niveau de la collaboration inter-secteurs au sein de l'ARASMAC, une séance d'information sur le fonctionnement des PC Familles a été organisée par l'équipe du Centre régional de décisions (CRD) pour les collaborateurs des Agences d'assurances sociales (AAS) et du CSR. Cette réunion a permis d'échanger et clarifier les procédures de collaboration entre ces 3 secteurs de prestations.

Conditions d'octroi:

- être domicilié dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable;
- vivre en ménage commun avec des enfants âgés de moins de 16 ans;
- disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles (LPCFam).



REVENU D'INSERTION

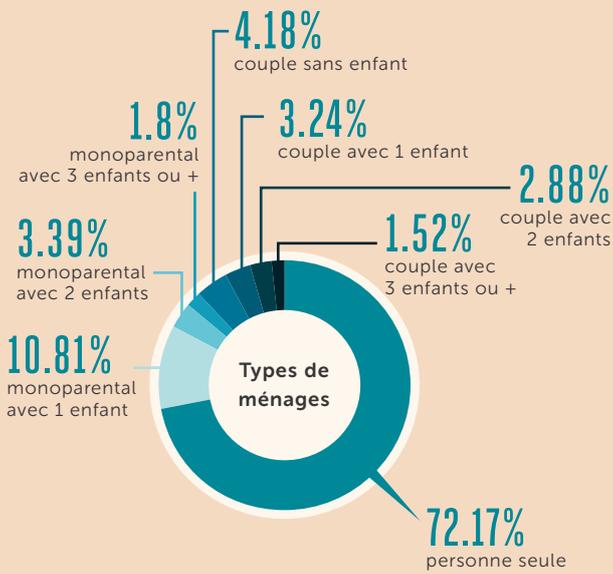
30

enquêtes

861

dossiers financés

NOMBRE DE DOSSIERS PAR TYPE DE MÉNAGE



ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES



22'159'566 montant alloué pour l'aide sociale

1'514 bénéficiaires dans le district



CENTRE RÉGIONAL DE DÉCISIONS

3

gestionnaires
2 à 70% & 1 à 60%

1

cheffe d'équipe

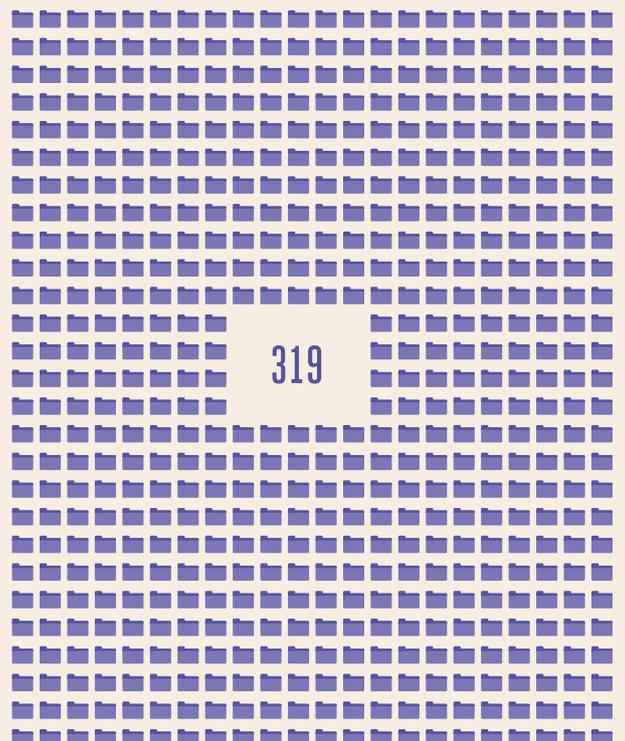
1

adjoint de direction

RÉCEPTION



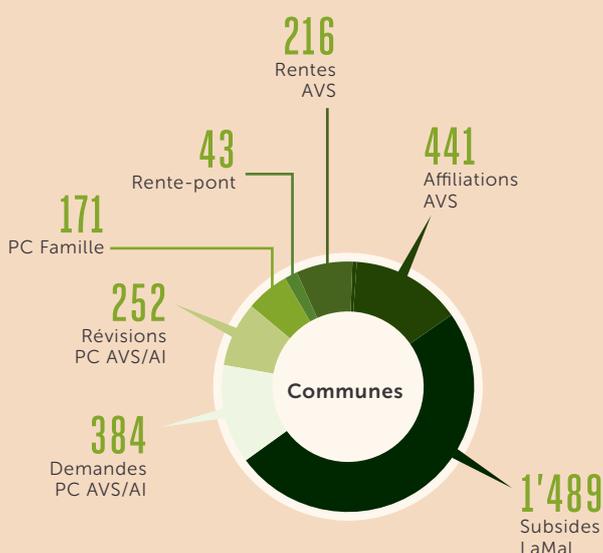
NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS



AAS AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES

3 agences
21'809 bénéficiaires subsides
203 bénéficiaires aide changement d'assurance LaMal

NOMBRE DE DEMANDES DE PRESTATIONS



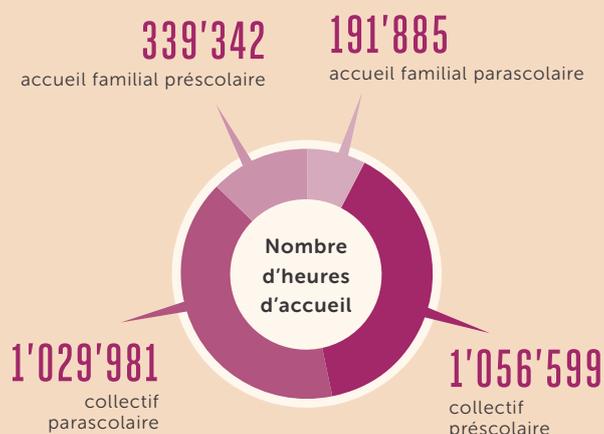
FRÉQUENTATION DE NOS AGENCES



AJEMA AFJ ACCUEIL DE L'ENFANCE

37 communes du réseau
72 nouvelles places d'accueil
2'842 contrats actifs

NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL DU RÉSEAU AJEMA



INFRASTRUCTURE

121 AMF
1'021 places d'accueil préscolaire y compris accueil familial
1'734 places d'accueil parascolaire y compris accueil familial

25 structures d'accueil

4 entreprises ou institutions membres du réseau AJEMA

62'900 habitants au 31.12.18

32'788'044 CHF coût global de l'accueil de jour (AJEMA)



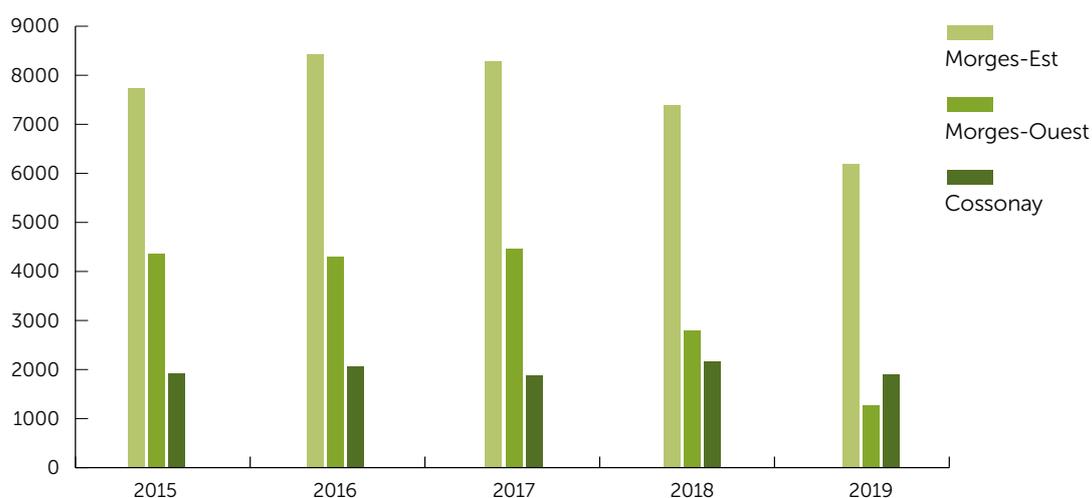
7. Les Agences d'assurances sociales (AAS)



Le rôle de l'Agence d'assurances sociales est de renseigner les citoyens concernant leurs droits et obligations en matière de prestations sociales et d'affiliations aux assurances sociales. Notre personnel offre aide et conseils à la population ainsi qu'un soutien personnalisé lors du dépôt de demandes de prestations pour divers régimes sociaux. Le suivi des bénéficiaires et de leurs dossiers de prestations est assuré dans la durée.

7.1. Fréquentation des Agences d'assurances sociales

Au cours de ces dernières années, nous avons constaté une baisse progressive de la fréquentation de nos agences comme le démontre le tableau suivant.



Soucieux de comprendre cette tendance, nous avons étudié la situation des trois agences. La première constatation est un changement de comportement de la population : la diminution des passages en agence est compensée par une augmentation des appels téléphoniques et des courriels et courriers postaux.

D'autre part, nos prestations en lien avec le subsidé à l'assurance-maladie ont subi de grands changements ces dernières années :

- Le subsidé pour bénéficiaires RI est automatique depuis 2018 et le déplacement en agence n'est plus nécessaire pour le déclencher.
- Le renforcement des subsidés prévu par la Loi sur la Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) en automne 2018 a vu un afflux massif de demandes. Cet afflux a pour effet compensatoire une diminution des demandes en 2019.
- Dès l'automne 2018 et pour des situations simples, la demande de subsidé peut être effectuée en ligne.

Deux autres facteurs sont à considérer :

- L'absence de révisions de subsidés en 2018 et un nombre restreint en 2019 ont réduit le nombre de dossiers à traiter en agence.
- Une diminution de presque moitié de dossiers de Prestations complémentaires AVS-AI à réviser en 2019.

7.2. Prestations de nos agences

Comme indiqué, le dépôt massif de demandes de subsidé en 2018 a provoqué un certain nombre de demandes pour d'autres prestations durant la même période. On peut imaginer un effet corollaire sur la baisse des demandes en 2019. Parallèlement, le Canton a enregistré une baisse générale des dossiers RI et PC Familles.

Le tableau suivant indique le nombre de demandes de prestations et affiliations déposées auprès de nos trois agences pour l'année 2019 ainsi que la comparaison en pourcentages avec 2018.

Demandes de prestations déposées en 2019:

AGENCES	PC AVS/AI		PC FAMILLES*	RENTE-PONT	RENTE AVS	AFFILIATIONS AVS		SUBSIDÉ LAMAL
	Demandes	Révisions				indépendants	sans activité	
Cossonay	85	47	44	10	58	4	85	357
Morges-Est	223	139	82	25	109	10	257	840
Morges-Ouest	76	66	45	8	49	8	77	292
Total	384	252	171	43	216	22	419	1'489
Comparatif 2018 - 2019	-13%	-44%	-28%	-9%	-7%	-39%	-0%	-35%

*Les chiffres pour les PC Familles ne comprennent pas les demandes des bénéficiaires du RI qui sont déposées directement auprès du CRD

Une explication de la baisse de demandes de prestations peut se trouver dans les changements de méthodologie de travail. En effet, lorsqu'une personne s'adresse à l'agence, le collaborateur vérifie l'ensemble de sa situation. S'il est détecté que cette personne pourrait bénéficier de prestations d'aide, il lui sera proposé de déposer une demande.

A contrario, lorsque la demande est déposée en ligne, force est de constater que le service à la population n'est pas assuré. Les prestations auxquelles la personne pourrait potentiellement avoir droit ne sont pas identifiées ni proposées et en conséquence, ces aides ne font pas l'objet de demandes.

7.3. Assurance-maladie

Comme indiqué, les habitants du Canton peuvent effectuer leurs demandes de subside en ligne sous certaines conditions. Si le requérant a subi des changements d'état financier ou de composition du ménage, il est redirigé vers l'agence pour déposer sa demande car un contrôle doit être effectué.

Au début 2019, la deuxième partie de la RIE III relative au subside à l'assurance-maladie a déployé ses effets. La charge relative aux primes d'assurance-maladie obligatoire a été plafonnée à 10% du revenu déterminant des ménages, par opposition à 12% en 2018. Le Canton a envoyé des courriers d'avertissement informant d'un droit potentiel à une réduction de prime. L'afflux de demandes a été nettement inférieur à celui de l'automne 2018.

Le tableau comparatif sur cinq ans démontre la progression de personnes au bénéfice d'un subside dans notre district.

Progression des bénéficiaires de subsides pour l'assurance maladie:

AGENCES	2015	2016	2017	2018	2019
Cossonay	3'225	3'359	3'534	4'100	5'108
Morges-Est	7'695	7'767	8'089	9'062	11'210
Morges-Ouest	3'853	3'876	4'100	4'619	5'491
Total	<u>14'773</u>	<u>15'002</u>	<u>15'723</u>	<u>17'781</u>	<u>21'809</u>

7.4. Aide aux bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) pour adapter leurs polices d'assurance-maladie LAMal

Les primes d'assurance-maladie ne sont pas comprises dans le forfait RI. Par contre, le subside attribué aux bénéficiaires RI est plus élevé que le subside ordinaire. Malgré tout, certains bénéficiaires RI ont des primes supérieures à ces montants. L'objectif de l'aide apportée par le personnel des agences est de trouver un produit d'assurance inférieur au subside pour RI soit en modulant la franchise ou en choisissant une option d'assurance. Certains bénéficiaires RI ont des frais de santé élevés. En raison de la subsidiarité qui veut que ce soit l'assurance-maladie qui paie les frais de santé et non le RI, le Canton déplaçonne le subside de ces bénéficiaires.

Prenant exemple sur l'an dernier, la bonne collaboration inter-secteurs a été sollicitée pour ces cas de figure. Ce sont les assistants sociaux du CSR qui ont identifié les bénéficiaires RI nécessitant un déplaçonnement de subside. Ensuite, des demandes de déplaçonnement ont été effectuées auprès de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) et finalement le personnel des agences est intervenu auprès de ces bénéficiaires pour les aider au changement de leurs polices LAMal. Le but était de réduire la franchise à CHF 300.- en choisissant un produit d'assurance inférieur aux montants des primes déplaçonnées (adulte région 1 : CHF 540.- et région 2 : CHF 505.-).

Moins de bénéficiaires RI ont été vus en agence que les années précédentes car il a été possible d'effectuer un grand travail de tri afin de convoquer uniquement les personnes dont la police LAMal ne répondait pas aux critères susmentionnés. Ce tri a amélioré l'efficacité de notre action et a été rendu possible par la mise à disposition de données d'assurance-maladie fiables par l'OVAM.

Aide au changement d'assurance LAMal des bénéficiaires RI:

AGENCES	BÉNÉFICIAIRES RENCONTRÉS	CHANGEMENT DE FRANCHISE	CHANGEMENT D'ASSUREUR	AUTRE MODIFICATION	SUBSIDES DÉPLAFONNÉS
Cossonay	39	32	8	7	54
Morges-Est	126	91	5	29	165
Morges-Ouest	38	26	4	10	55
Total	<u>203</u>	<u>149</u>	<u>17</u>	<u>46</u>	<u>274</u>

7.5. Séances d'informations sur l'assurance-maladie LAMal

Un projet novateur nous permettant de venir au contact de la population a été entrepris en novembre avec le personnel des Agences d'assurances sociales et du Centre social régional. L'objectif des séances d'information était de répondre aux questions d'assurance-maladie au moment où la possibilité de changement est accordée aux assurés.

Six séances d'information ont eu lieu à Morges, Aubonne et Cossonay pour renseigner la population concernant les possibilités et options de changement disponibles dans l'assurance de base. Après une brève présentation, nos collaborateurs offraient des renseignements et conseils personnalisés aux citoyens qui le souhaitaient.

Les personnes qui se sont déplacées représentaient toutes les couches de la population : familles, couples et personnes seules; jeunes et moins jeunes; le plus souvent des citoyens inconnus de nos services. Le succès de cette démarche a été tel que la décision a été prise de reconduire cette action à l'automne 2020 dans différents lieux du district.

7.6. Réforme vaudoise des curatelles

Pour la troisième année consécutive, une équipe de trois personnes a mené des entretiens de recrutement de curateurs volontaires dans le district de Morges. En mai 2019, une nouvelle campagne d'affichage a été menée par le Canton et de nombreuses personnes intéressées par ce travail ont montré leur intérêt. Ci-dessous le tableau des entretiens menés au sein de l'agence de Morges-Est ainsi que la comparaison avec l'action menée en 2018.

Recrutement de curateurs volontaires:

PÉRIODE	NOMBRE DE PRISE DE CONTACT	NOMBRE D'ENTRETIENS RÉALISÉS
Premier semestre	82	65
Deuxième semestre	21	27
Total 2019	103	92
Augmentation par rapport à 2018	40%	50%

7.7. Personnel

Agences de Cossonay et Morges-Ouest

La situation des agences de Cossonay et de Morges-Ouest est restée stable autant du point de vue organisationnel que du point de vue du personnel.

Agence de Morges-Est

Une réception a été créée en 2018 avec l'engagement d'une réceptionniste pour l'accueil. Dans la pratique, l'organisation mise en place a démontré une méthodologie de traitement des demandes provenant des usagers trop compliquée. Au terme du contrat à durée déterminée de la réceptionniste, une solution plus efficiente a été recherchée. La décision a été prise d'engager une personne au profil de collaboratrice d'agence à la place d'une réceptionniste. Dès lors, la réception est assurée par un tournus de collaboratrices dont les connaissances métier permettent d'appréhender et de répondre aux sollicitations de manière plus satisfaisante pour tous.

Deux engagements de collaboratrices sont intervenus à Morges-Est, toutes deux au taux d'activité de 60% : l'une pour remplacer la réceptionniste et la deuxième suite à une démission.



8. L'accueil de l'enfance (AJEMA – AFJ)



Préambule

Le Réseau AJEMA compte désormais 1'250 places d'accueil collectif, ainsi que 2'617'807 heures d'accueil, soit 58'629 heures de plus que l'année 2018.

8.1. Le Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

Créé le 1er janvier 2009, le Réseau AJEMA réunit 37 communes et 25 entités d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, y compris l'accueil familial.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'inscriptions sur liste d'attente au cours des cinq dernières années.

8.1.1. La liste d'attente du Réseau AJEMA

	DEMANDES LA 2015	DEMANDES LA 2016	DEMANDES LA 2017*	DEMANDES LA 2018*	DEMANDES LA 2019*
Accueil préscolaire	515	574	565	663	737
Accueil parascolaire	468	460	504	548	602
Total	983	1'034	1'069	1'211	1'339

* État de la liste d'attente au 31.12.2019

Le nombre de demandes ne faiblit pas, malgré l'augmentation du nombre de places et d'heures d'accueil. La liste d'attente centralisée nécessite un suivi et une mise à jour constante. Pour ce faire, il est demandé aux parents de

renouveler leur inscription tous les trois mois par courriel ou par téléphone. En ce qui concerne les demandes pour un accueil de type parascolaire, les parents peuvent inscrire leur enfant au maximum une année avant le début du placement souhaité.

La réponse aux besoins de placement

Le tableau ci-dessous comprend l'évolution des heures d'accueil de 2015 à 2019 pour l'ensemble du Réseau AJEMA. Par rapport à 2018, l'augmentation du nombre total d'heures d'accueil est de 2,2%.

		NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2015	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2016	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2017	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2018	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2019
Collectif	préscolaire	873'987	969'524	1'025'331	1'042'763	1'056'599
	parascolaire	774'088	864'930	928'411	973'800	1'029'981
Accueil Familial	préscolaire	314'213	310'657	328'726	345'814	339'342
	parascolaire	198'990	197'046	187'202	196'801	191'885
Total		<u>2'161'278</u>	<u>2'342'157</u>	<u>2'469'670</u>	<u>2'559'178</u>	<u>2'617'807</u>

Au 31 décembre 2019,

2'842 contrats d'accueil étaient actifs et répartis de la manière suivante selon le type d'accueil:

		CONTRATS 2015	CONTRATS 2016	CONTRATS 2017	CONTRATS 2018	CONTRATS 2019
Collectif	préscolaire	671	723	752	740	745
	parascolaire	1'183	1'288	1'313	1'380	1'420
Accueil Familial	préscolaire	276	299	307	323	325
	parascolaire	411	414	388	392	352
Total		<u>2'541</u>	<u>2'724</u>	<u>2'760</u>	<u>2'835</u>	<u>2'842</u>

Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et Accueil familial) et donc de plusieurs contrats.

Poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement en 2019, le Réseau AJEMA a créé 72 nouvelles places en parascolaire.

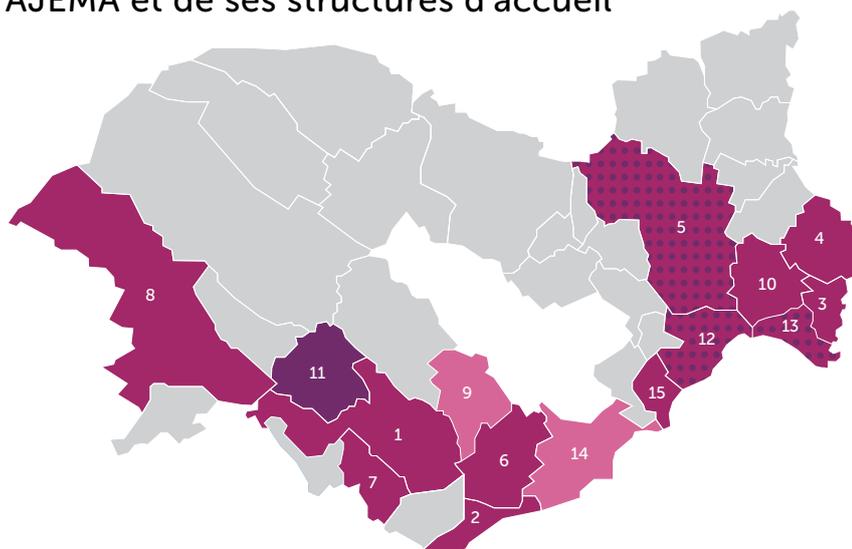
À ce jour, le Réseau AJEMA comptabilise 416 places d'accueil collectif préscolaire et 834 places d'accueil parascolaire, soit une augmentation de 810 places d'accueil depuis la création du réseau en 2009.

En ce qui concerne l'Accueil familial de jour, l'évolution s'est faite depuis 2015 de la manière suivante:

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'AMF au 31.12	141	133	135	131	121
Nombre de places autorisées	453	421	429	415	397
Accueil supplémentaire à midi	174	159	168	170	147

La carte du Réseau AJEMA et de ses structures d'accueil

- Parascolaire
- Préscolaire
- Para + préscolaire



COMMUNE	TYPE	STRUCTURE D'ACCUEIL	NOMBRE DE PLACES
1. Aubonne	Parascolaire	Le Rendez-vous	72
2. Buchillon	Parascolaire	Les Matelots	36
3. Denges	Parascolaire	Les Pirates	48
4. Echandens	Parascolaire	Les Parent'aise	36
5. Échichens	Préscolaire	CVE – Silasol	22
	Para + préscolaire	L'Arche de Noé	90
6. Etoy	Parascolaire	L'Écureuil Malin	36
7. Féchy	Parascolaire	Les P'tits Bouchons	48
8. Gimel	Parascolaire	Marais'Cré	60
9. Lavigny	Para + préscolaire	Pomme-Cannelle	80
10. Lonay	Parascolaire	La Fourmière	60
11. Montherod	Préscolaire	Cupidon	34
12. Morges	Préscolaire	CVE La Gracieuse	103
	Préscolaire	CVE Beausobre	44
	Parascolaire	CVE Chalet Sylvana	84
	Parascolaire	CVE Para'l'Aile	36
	Préscolaire	Pop e Poppa	44
13. Préverenges	Préscolaire	Les Moussaillons	15
	Parascolaire	Les Guifettes	108
14. St-Prex	Para + préscolaire	Le Cerf-Volant	146
15. Tolochenaz	Parascolaire	Drôle de Frimousse	48

8.1.2. Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux qui regroupent 130 communes.

Il s'agit des réseaux suivants:

- AJERCO (Cossonay et environs)
- AJOVAL (Orbe – La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland – Prangins et environs)

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs d'assurer dans des circonstances particulières et sur une durée limitée un accès aux prestations d'accueil hors du réseau de domicile de l'enfant.

En 2019, les enfants des réseaux partenaires ont consommé 11'804 heures, soit 0,45% des heures proposées par le Réseau AJEMA.

Heures consommées par les enfants des réseaux partenaires dans le Réseau AJEMA:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2015	27'229	1.3%
2016	29'867	1.3%
2017	25'072	1.0%
2018	16'147	0.63%
2019	11'804	0.45%

Heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les réseaux partenaires:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2015	52'075	2.2%
2016	45'924	1.8%
2017	32'835	1.3%
2018	27'339	1.0%

8.1.3. Collaboration avec les entreprises

Le Réseau AJEMA poursuit son partenariat avec les entreprises notamment l'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC), la Fondation SILO, l'Institution de Lavigny, ainsi que le Groupe Romande Énergie, qui participent financièrement au coût du réseau lors du placement des enfants de leurs employés.

Le nombre d'heures d'accueil facturées aux entreprises pour ces enfants est le suivant:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2015	44'314	2.1%
2016	43'040	1.8%
2017	42'740	1.7%
2018	54'425	2.1%
2019	57'551	2.2%

8.2. L'Accueil familial de jour (AFJ)

En 2019, le personnel administratif de l'Accueil familial se composait de 3 coordinatrices pour un équivalent de 1.8 EPT, de 4 secrétaires administratives pour un équivalent de 2.8 EPT, ainsi que d'une secrétaire de placement engagée à 60%.

Durant l'année 2019, 10 nouvelles personnes ont reçu une autorisation provisoire pour exercer l'activité d'Accueillante en milieu familial (AMF). Avant d'accorder celle-ci, une enquête socio-éducative est menée par les coordinatrices auprès des candidates, afin d'évaluer leurs qualités professionnelles, ainsi que le lieu et l'environnement de l'accueil.

Par la suite, des visites sont effectuées au domicile des Accueillantes et des échanges réguliers sont menés avec les parents, afin de garantir des conditions d'accueil de qualité.

Au cours des 3 dernières années, le nombre d'Accueillantes a évolué de la manière suivante (situation au 31 décembre):

	2017	2018	2019
Nombre d'Accueillantes	135	131	121
Nombre de démissions	8	9	18
Nombre d'agrément	18	5	10

Depuis la mise en place du Réseau AJEMA en 2009, 58% des Accueillantes ont au minimum 5 ans d'activité au sein de l'Accueil familial.

En décembre 2019, 677 contrats d'accueil étaient actifs dont :

- 325 pour l'accueil préscolaire
- 352 pour l'accueil parascolaire

Au cours de l'année, plusieurs contrats peuvent être édités pour un même enfant, en raison d'une modification de la fréquentation, du revenu du ménage, de la composition familiale ou du type d'accueil (de préscolaire à parascolaire).

8.3. Aspects financiers du Réseau AJEMA

Les tarifs du réseau AJEMA sont les suivants:

TYPE D'ACCUEIL	TARIF MINIMUM CHF/JOUR	TARIF MAXIMUM CHF/JOUR
Collectif préscolaire	20.00	125.00
Collectif parascolaire	18.00	105.00
Accueil familial	18.00	85.00

En 2019, le Réseau AJEMA a bénéficié d'une subvention ordinaire de la masse salariale brute du personnel éducatif de 30% par la FAJE.

Les comptes du réseau ont évolué de la manière suivante de 2015 à 2019. Les montants indiqués comprennent la part administrative de la gestion du réseau qui est répartie entre les 3 types d'accueil en fonction du nombre d'heures. Ainsi que de la participation des entreprises, des montants dus ou perçus des réseaux signataires, ainsi que d'éventuelles régulations, la part à charge des communes a évolué de la manière suivante de 2015 à 2019 :

	2015	2016	2017	2018	2019			
					Total	AFJ	Collectif préscolaire	Collectif parascolaire
Charges totales	26'056'017	28'509'522	30'433'450	31'561'247	32'788'044	5'455'036	15'041'565	12'291'443
Charges admin réseau	535'972	507'044	544'324	550'106	592'495	120'234	239'143	233'118
Charges inter-réseaux	206'567	225'793	241'126	181'652	135'752	27'548	54'792	53'412
Régulation charges antérieures	-	32'500	88'692	45'639	235'371	47'763	95'001	92'607
Produits FAJE/OFAS	4'127'576	4'368'179	4'935'761	5'189'472	5'858'356	522'672	3'092'281	2'243'403
Produits Parents	11'420'941	12'379'143	13'067'048	13'681'713	14'463'607	2'582'765	6'195'559	5'685'283
Produits entreprises	185'587	245'828	222'517	242'676	303'270	61'542	122'406	119'322
Produits autres réseaux	119'034	134'620	133'387	118'605	66'148	13'423	26'699	26'026
Autres produits (remb. APG/ SESAF/...)	-	823'742	880'282	957'310	1'043'187	106'404	391'130	545'653
Régulation produits antérieurs	-	24'947	227'029	-	-	-	-	-
Charges à répartir	<u>10'999'418</u>	<u>11'298'399</u>	<u>11'841'568</u>	<u>12'148'868</u>	12'017'094	<u>2'363'775</u>	<u>5'602'426</u>	<u>4'050'893</u>
Contribution socle CHF/hbt	18.857	18.577	19.200	19.524	19.105			

Le coût du déficit horaire facturé aux communes par type de prestation a évolué de la manière suivante de 2015 à 2019 :

ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	2015	2016	2017	2018	2019
Collectif préscolaire	5.34	5.18	5.08	5.23	5.03
Collectif parascolaire	4.21	4.04	4.07	3.75	3.57
Accueil familial	4.31	3.55	3.85	4.02	4.07

En tenant compte uniquement des charges liées au fonctionnement des structures (sans les coûts administratifs du réseau et autres) le coût horaire évolue de la manière suivante entre 2015 et 2019 :

ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	2015	2016	2017	2018	2019
Charges totales	12'308'622	13'703'060	14'512'892	14'774'503	15'041'565
Heures facturées	873'987	969'524	1'025'331	1'042'763	1'056'599
Coût horaire	14.08	14.13	14.15	14.17	14.24

ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	2015	2016	2017	2018	2019
Charges totales	8'738'138	9'862'515	10'788'730	11'351'219	12'291'443
Heures facturées	774'088	864'930	928'411	973'800	1'029'981
Coût horaire	11.29	11.40	11.60	11.66	11.93

ACCUEIL FAMILIAL PRÉ ET PARASCOLAIRE	2015	2016	2017	2018	2019
Charges totales	5'009'256	4'943'947	5'131'828	5'435'525	5'455'036
Heures facturées	513'203	507'703	515'928	542'615	531'227
Coût horaire	9.76	9.73	9.95	10.02	10.27

8.4. Les perspectives 2020

Le Réseau AJEMA poursuivra son développement en 2020 par la création de places d'accueil au sein des communes suivantes :

- 10 places en préscolaire à Montherod
- 12 places en préscolaire à Morges
- 96 places en parascolaire à Morges
- 24 places en parascolaire à Préverenges
- 36 places en parascolaire à Tolochenaz

Suite à la demande d'un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- pour un mandat d'étude du Réseau AJEMA accordé par le Conseil intercommunal en décembre 2019, l'analyse du Réseau AJEMA sera effectuée en 2020.

D'autre part, le Comité de direction va entamer une réflexion sur la participation parentale ainsi que sur la rémunération des Accueillantes en milieu familial.

8.5. Conclusions

Le Réseau AJEMA tient particulièrement à remercier les Accueillantes en milieu familial, les directrices de structures, le personnel administratif, le personnel éducatif et auxiliaire des structures, les membres des comités dédiés, souvent bénévoles, ainsi que les coordinatrices AFJ.

Toutes et tous permettent par leur engagement d'assurer chaque jour un accueil de qualité aux enfants de la région Morges-Aubonne.

Sans oublier les délégués des Municipalités qui accordent leur confiance au réseau et qui soutiennent en particulier les projets de mise en place de nouvelles structures d'accueil ou l'extension de places d'accueil dans les structures existantes.

Zoom sur le travail de coordinatrice de l'Accueil familial de jour

Quelles sont les responsabilités d'une coordinatrice au sein de l'Accueil familial de jour ?

Recrutement des Accueillantes : Nous contribuons au recrutement des Accueillantes en milieu familial (AMF). Lorsqu'une candidate se présente sur dossier et que tous les documents demandés sont conformes (casier judiciaire, certificat de bonne santé), nous procédons à une évaluation socio-éducative et regardons les conditions d'accueil du logement (enquête minimum 3 rencontres). Par la suite, nous établissons un rapport d'enquête où nous rédigeons le préavis pour l'octroi d'une autorisation provisoire d'accueillir des enfants d'une durée de 18 mois. Celui-ci est soumis à la Direction pour la décision finale.

Nous appliquons le régime d'autorisation et de surveillance institué par l'Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien (OPE). Cette loi a réglementé le fait que les personnes souhaitant accueillir des enfants à leur domicile et à la journée avaient l'obligation d'être autorisées.

Suivi : Une fois l'autorisation octroyée par la direction de l'ARASMAC, nous assurons le suivi et la surveillance des Accueillantes en milieu familial et vérifions le bon développement physique, psychique et moteur des enfants placés, en référence à notre ligne pédagogique et à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui permettent d'assurer la qualité de l'accueil.

Organisation d'offres de formation : Nous organisons les offres de formation obligatoire et non obligatoire et mettons en place chaque année des projets destinés au soutien et à la valorisation des AMF.

Visites à domicile : Nous effectuons des visites annoncées et imprévisibles au domicile de chaque AMF afin de vérifier la qualité d'accompagnement, observer les interactions, vérifier la bonne relation avec les parents, prendre des nouvelles de l'AMF, contrôler la conformité du domicile. Nous rédigeons un rapport après chaque visite.

Ces visites permettent d'échanger, sensibiliser, soutenir et conseiller l'AMF, par rapport aux questions ou difficultés qu'elle rencontre. Ceci à différents niveaux ; accompagnement éducatif, aptitude personnelle, rôle et positionnement.

Signature de convention et conciliation : Nous convenons de rendez-vous tripartite (parents-AMF-coordinatrice) pour la signature d'une convention en vue de l'accueil d'un enfant. Nous établissons et ratifions les conventions.

Nous sommes amenées à désamorcer certaines situations de conflit ou de sentiment d'insécurité (difficultés relationnelles avec un parent ou difficultés dans l'accueil d'un enfant) soit sous la forme d'un entretien téléphonique, dans nos bureaux ou au domicile de l'AMF.

Situation familiale spécifique : Nous soutenons l'intégration de situation familiale spécifique qui nécessite une attention particulière (aide à l'intégration des enfants réfugiés par exemple).

Surveillance : Notre mission de surveillance concerne également le bon développement des enfants accueillis, afin de repérer des comportements inquiétants, à risque, ou des situations compliquées. Dans un premier temps, nous réunissons un maximum d'informations pour une lecture globale de la situation avant d'intervenir. Dans un deuxième temps, nous émettons des hypothèses de compréhension en collaboration avec le parent et l'AMF. L'idée est de réunir tous les partenaires, dans un but commun, celui du bien-être de l'enfant. Dans des cas plus graves et isolés, si les démarches entreprises n'évoluent pas positivement, sont inexistantes ou ne relèvent plus de nos compétences, nous interrompons les démarches pour signaler la situation aux organes compétents. Des imprévus comme, maladies, accidents, accusations, dénonciations, etc. nous amènent parfois à intervenir rapidement pour gérer l'urgence.

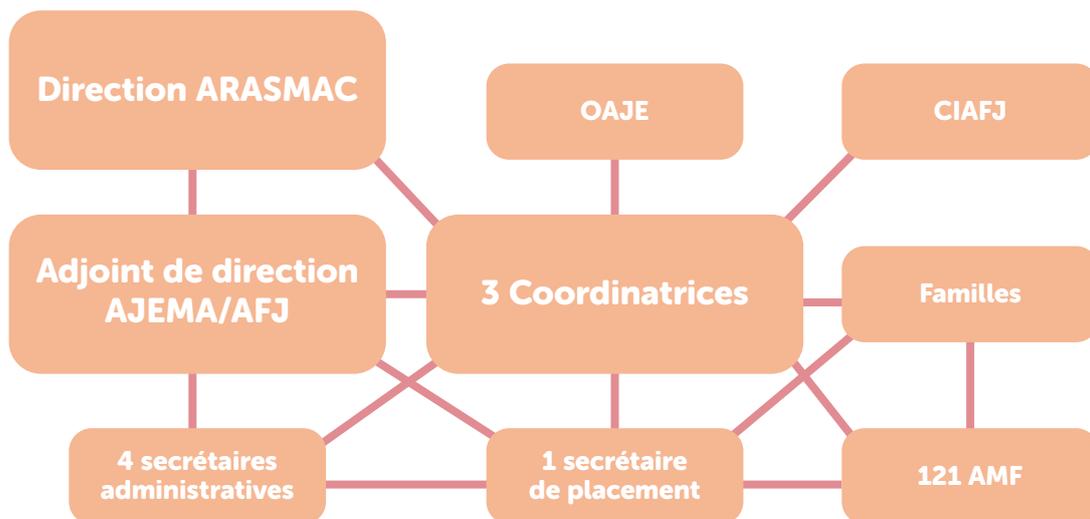
Colloques : Participation aux colloques bimensuels du secteur enfance, à deux colloques annuels des coordinatrices de l'Ouest vaudois avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), ainsi que des colloques informels entre coordinatrices de l'AFJ.

Quelles sont les qualités nécessaires pour ce poste?

Les qualités principales requises sont ; capacité d'adaptation, de remise en question, capacité à prendre des décisions et à définir clairement les rôles respectifs des divers partenaires, être organisée et gérer les priorités, être consciencieuse et volontaire, capacité à animer des groupes, avoir un esprit positif et être empathique, faire preuve de bon sens, capacité à observer les situations en vue d'évaluer le travail des personnes pratiquant l'accueil familial de jour, avoir du self contrôle et aptitude à gérer des situations conflictuelles ou à risque, prendre du recul pour dégager une vision globale des situations, connaissance des sujets sur le développement de l'enfant.

Qui sont vos partenaires?

Les partenaires directs et principaux de la fonction de coordinatrice à l'Accueil familial de jour de Morges se composent comme suit :



Que diriez-vous pour résumer votre travail en quelques mots ?

Notre mission est d'assurer le bon fonctionnement du placement en milieu familial, d'effectuer le suivi et le contrôle des placements, d'accompagner, soutenir et surveiller les AMF dans leur fonction. De veiller au bien-être physique, psychique et émotionnel des enfants accueillis.

Que trouvez-vous de motivant dans votre activité ?

- Être une personne-ressource pour les accueillantes et les parents ; chaque situation a sa spécificité, chaque famille a une histoire de vie, qui fait appel à une panoplie de réflexions et d'angles d'actions différents pour avancer de manière constructive et professionnelle en gardant toujours à l'esprit le bien-être et la sécurité de l'enfant.
- Le fait de travailler sur le terrain et au service de l'être humain.
- Créer des liens, soutenir et suivre l'évolution et le bon développement des enfants du réseau.
- Gérer les divers rebondissements, organiser mon emploi du temps, exprimer et défendre certains points de vue qui donnent sens à mon travail et celui des AMF.
- Répondre du mieux possible aux besoins des AMF, des familles et des enfants.
- Une bonne ambiance de travail.

Carole Keller, coordinatrice

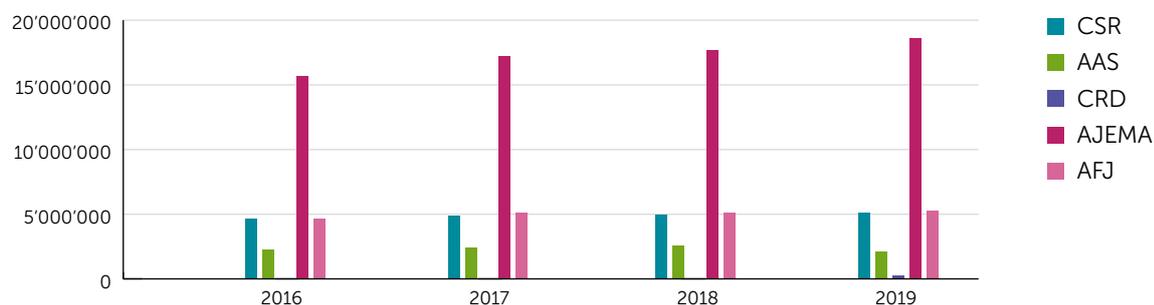
9. Bilan 2019

	31.12.2019	31.12.2018		31.12.2019	31.12.2018
Actifs			Passifs		
Caisse	1'826	2'173	SPAS - Prestations RI	944'867	860'951
Banques	2'596'418	1'785'824	Créanciers AVS-LAA-LPP-IS	0	19'026
Régulations financement	4'298	2'852	Créanciers autres	1'522'238	101'364
Liquidités	2'602'542	1'790'849	Compte courant des paiements	135'742	116'690
Débiteurs	506'204	107'056	Régulations financement	191'633	323'649
Actifs transitoires	579'404	360'030	Passifs transitoires	6'278	111'653
Réalisables à court terme	1'085'608	467'086	Créanciers	2'800'758	1'533'332
Placement du patrimoine financier	63'279	66'275	Créances à court terme	529	1'116
Investissements mobiliers	44'592	65'868	Créanciers à court terme	529	1'116
Investissements informatiques	0	0	Fonds à disposition CSR	6'477	6'494
Immobilisés	107'871	132'143	Gestion des fonds privés	4'104	1'964
Total de l'actif	3'796'021	2'390'078	Dons pour le service social	430	430
			Fonds étrangers	11'011	8'888
			Fonds de réserve selon directives SPAS	360'775	251'937
			Fonds de réserve AFJ	7'714	7'714
			Fonds de réserve AJEMA	75'304	75'304
			Fonds de réserve AAS	41'361	27'983
			Fonds de réserve CSR	92'883	92'883
			Fonds de réserve des communes hors LASV/LOF	48'010	48'132
			Fonds de réserve pour achat informatique	274'652	269'990
			Réserve pour créances douteuses	15'739	7'985
			Fonds de réserve pour assistance juridique	5'000	2'000
			Provision solde heures supplémentaires et vacances	34'133	34'630
			Fonds de réserve CRD	28'154	28'186
			Financements spéciaux et fonds de réserve	983'724	846'742
			Total du passif	3'796'021	2'390'078

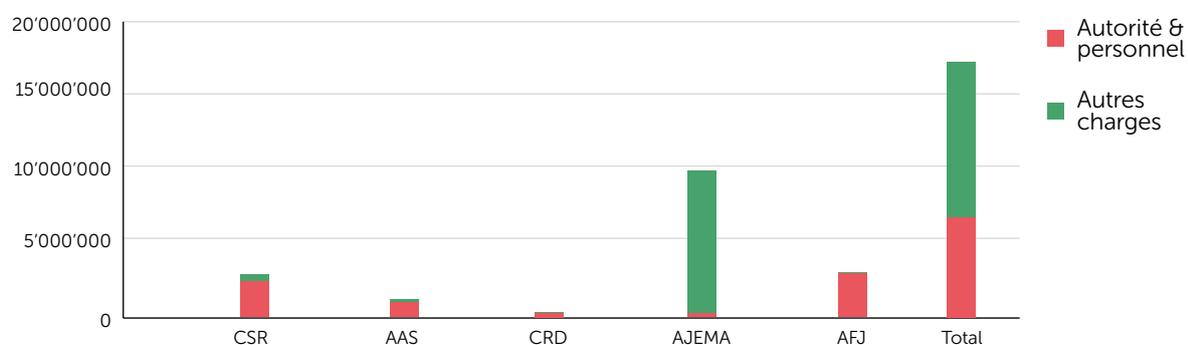
Les comptes 2019 ont été audités par les réviseurs BDO S.A.
selon les normes en vigueur, et sont conformes

10. Fonctionnement 2019

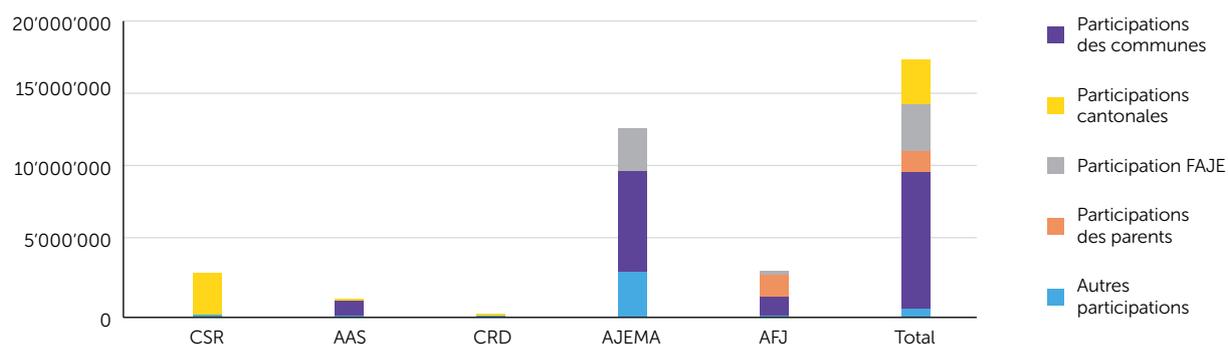
Évolution du fonctionnement 2016-2019



Charges par secteur 2019



Revenus par secteur 2019



11. Services sociaux privés spécialisés

11.1. Consultants dans le cadre du CSR

L'ARASMAC remercie ces services et leurs collaborateurs/trices pour toutes les prestations offertes à la population de notre région. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous vous invitons à visiter directement les sites Internet respectifs, ce qui vous permettra de consulter l'ensemble des activités proposées par les services privés collaborateurs et consultants, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous les remercions tous chaleureusement de leur engagement en faveur de la population de région Morges-Aubonne-Cossonay.

11.2. Consultants et sites Internet

Bureau d'information Femmes (BIF)	www.bif-vd.ch
Caritas Vaud	www.caritas-vaud.ch
Centre social Protestant (CSP)	www.csp.ch
Croix-Rouge vaudoise	www.croixrougevaudoise.ch
Pro Senectute Vaud	www.vd.pro-senectute.ch

11.3. Relations avec les partenaires et le réseau local

Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)	www.safmorges.ch
Office régional de placement (ORP)	www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/
Entrée de secours (EdS)	www.entree-de-secours.ch
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)	www.oseo-vd.ch
Fondation Le Relais	www.relais.ch
Espace prévention	www.espace-prevention.ch
Pro Infirmis Vaud	www.proinfirmis.ch

Le mot de la présidente et conclusions

En 2019, la facture sociale a été au cœur des discussions entre les communes et le canton en se concentrant surtout sur le plan financier. Sans remettre en question ces discussions, il convient de relever qu'elles occultent parfois la réalité du terrain, celles des régions d'action sociale ainsi que celles des personnes en situation de précarité qui font appel à nos services. Les régions d'action sociale en tant qu'actrices de la politique sociale peuvent aussi avoir pour rôle de rappeler ces réalités.

C'est dans cet esprit que le Conseil des régions sociales a interpellé l'Union des communes vaudoises (UCV) et la Cheffe de Département afin de leur faire part de sa vision de l'action sociale et de l'importance de conserver des pôles régionaux de proximité. Il a aussi demandé à être associé aux décisions si celles-ci devaient toucher la gouvernance des RAS ; les mois à venir nous diront dans quelle mesure nous avons été entendus.

2019 aurait dû être l'année de la mise en œuvre et de l'accompagnement des équipes dans le projet d'unité commune à Gland, mais diverses raisons ont amené un retard du projet qui sera peut-être réalisé en 2020. Là aussi nous sommes dans l'attente, les prochains mois devraient apporter des réponses quant à la réalisation de cette unité commune.

Durant 2019, le CODIR s'est aussi penché sur le plan de développement de l'Accueil de jour et s'est interrogé sur l'organisation future du Réseau AJEMA. Il a sollicité un crédit pour réaliser un plan de développement qui prenne en compte les questions d'organisation et de gouvernance du réseau. Le Conseil intercommunal a accepté ce crédit début 2020 et nous allons entamer le travail tout prochainement. La pandémie liée au COVID-19 nous a fait prendre un peu de retard, cependant le projet est en route. Dans ce dossier, les enjeux sont de taille, tant pour les familles que pour l'économie ou les communes. Le comité directeur se réjouit d'entreprendre ces réflexions en collaboration avec le Conseil intercommunal afin d'offrir une réponse adéquate et efficiente dans un domaine où les communes ont encore un rôle à jouer.

En conclusion, l'année 2019 a amené son lot d'interrogations quant à l'avenir de notre région d'action sociale, interrogations qui se poursuivent en 2020. Dans ce contexte finalement peu sécurisant, les équipes de l'ARASMAC exercent leur mission avec professionnalisme et compétence. Il convient ici de les remercier pour la qualité de leur travail. Je remercie aussi mes collègues du comité directeur pour leur travail, réflexions et disponibilité durant cette année 2019, ainsi que le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il nous témoigne.

**Sylvie Podio
La présidente**

Morges, juin 2020

Nombre de participants du CSR de Morges-Aubonne-Cossonay par MIS du catalogue

NOM DE LA MESURE	ORGANISMES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PUBLIC CIBLE	LIEU
MIS socio-professionnelles				
Coaching +	OSEO-Vaud	10	Tous	Lausanne, Morges, Nyon, Vevey, Yverdon
Connexion-Ressources	Démarche	8	Tous	Aigle, Lausanne, Yverdon
Elan	Le Relais	1	Tous	Lausanne
En route vers l'emploi	Ingeus	7	Tous	Lausanne
Entreprise sociale d'insertion	OSEO-Vaud	2	Tous	Vevey
Français- Coaching-Emploi	CAP, Conseil & Accompagnement professionnel	1	Bénéficiaires issus de la migration	Yverdon
Oli'go	Olbis les Ateliers	2	Tous	Mont-sur-Lausanne
Réinsertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé	IPT	16	Tous	Bex, Lausanne, Payerne, Yverdon
Age#50	IPT	3	50 et plus	Lausanne
Soutien à l'intégration professionnelle	ORIF	1	Tous	Aigle, Morges, Pomy, Renens
VIA Emploi	Mode d'emploi	4	Tous	Lausanne, Payerne, Penthalaz
SoluClean	Démarche	3	Tous	Romanel-sur-Lausanne
Objectif Emploi 50	Pro Senectute	2	50 et plus	Lausanne
MIS familles				
Atelier FAmille Métier - FAM	Corref	3	Femmes	Lausanne
Coaching+ Parents, familles monoparentales	Oseo-Vaud	7	Familles monoparentales sans solution de garde	Lausanne, Morges, Nyon, Vevey, Yverdon
Connexion-Ressources Parents	Démarche	4	Familles monoparentales sans solution de garde	Aigle, Lausanne, Yverdon

NOM DE LA MESURE	ORGANISMES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PUBLIC CIBLE	LIEU
MIS transitions				
ACCORD	Le Relais	2	JAD	Renens
App & GO	Mode d'emploi	7	JAD	Lausanne, Payerne
BIP Jeunes	Mobilet'	1	JAD	Lausanne
Coach'in	Cherpillod	1	JAD	Payerne
Coaching + JAD	OSEO-Vaud	21	JAD	Lausanne, Morges, Nyon, Vevey, Yverdon
Connexion-Ressources JAD	Démarche	10	JAD	Aigle, Lausanne, Yverdon
Découverte des métiers	Caritas Vaud	3	JAD	Lausanne, Renens, Vevey, Yverdon
Entreprise sociale d'insertion JAD	OSEO-Vaud	4	JAD	Vevey
JobTrek	JobTrek	5	JAD	Yverdon
Scenicprod	Démarche	4	JAD	Lausanne
Starter	Pro-jet	3	JAD	Nyon
Transfo	Semestre de motivation Yverdon	1	JAD	Yverdon
MIS capacités de base				
Cours de français langue étrangère	ECAP	4	Tous	Lausanne
Cours de rattrapage et de consolidation scolaire	EDT-JAD	1	JAD	Bussigny
Cours de base de lecture et écriture	Lire et Ecrire	4	Tous	Lausanne, Nyon, La Tour-de-Peilz, Yverdon
Cours de français FLE et monde du travail	MetaFor	2	Tous	Lausanne

NOM DE LA MESURE	ORGANISMES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PUBLIC CIBLE	LIEU
MIS préservation de la situation économique				
Mieux gérer ses papiers / son budget	Corref	2	Tous	Lausanne
MIS logement	Le Relais	1	Tous	Lausanne
Soutien individuel à la gestion budgétaire	Corref	3	Tous	Tout le canton
MIS rétablissement du lien social				
Atelier d'expression créatrice et d'art-thérapie	L'Eveil	2	Tous	Lausanne
L'Autre Temps	L'Autre Temps	1	Tous	Chavornay, Lausanne Sainte-Croix
Développement personnel et remise en confiance	La Digue	5	Tous	Lutry
DiversCités	Emploi Lausanne	1	Tous	Prilly
Duo	Caritas Vaud	6	Tous	Tout le canton
Essor	Caritas Vaud	2	Tous	Lausanne, Nyon, Vevey, Yverdon
MACIT (Mission d'actions citoyennes)	Bénévolat-Vaud	5	Tous	Tout le canton
Mosaïques sociales	Embellimur	2	Tous	Lausanne, Yverdon Chantiers dans tout le canton
Nous autres pour les autres	Nous autres	2	Migrants	Tout le canton
Reflets - Espace de création d'image	Le Relais	4	Tous	Renens
Tempo	Le Relais	6	Tous	Morges

ENSEMBLE DANS UNE MÊME DIRECTION

CHARTRE

La charte énonce les valeurs que défend l'ARASMAC. Elle définit ce que nos usagers et partenaires peuvent attendre de notre institution et sert de ligne directrice pour les collaborateurs.

Elle met en avant la démarche éthique pour garantir le respect des usagers et du collaborateur, pour encourager et soutenir les comportements coopératifs et responsables et de donner un sens à notre action.



CONFIANCE

Notre objectif premier sera d'établir une relation qui permette à chacun de se sentir entendu, compris, respecté dans ses particularités.

La confiance est un chantier sur lequel il faut sans cesse travailler pour le consolider.



COLLABORATION

La collaboration est un élément essentiel pour atteindre les missions qui nous incombent.

Chacun a à cœur d'entretenir de bonnes relations, tant avec ses collègues qu'avec les différents secteurs d'activités ainsi qu'avec les usagers et tous les partenaires extérieurs qui peuvent être impliqués dans la réalisation des buts de chaque intervenant.



RESPECT

Le respect se traduit par une attitude professionnelle d'écoute, d'empathie, de non-jugement, ainsi que par la reconnaissance des limites et des erreurs respectives.

Le respect est une valeur plus profonde que la simple politesse, car il est dénué de toute hypocrisie



HUMANITÉ

L'humanité est une disposition à la compréhension, à la compassion envers ses semblables. Elle porte à aider ceux qui en ont besoin.

Cela signifie que chacun contribue à une bonne cohésion, en valorisant et respectant tout un chacun, avec ses valeurs morales, culturelles et spirituelles.



ENGAGEMENT

Chaque professionnel met au service des usagers ses connaissances et son expérience professionnelle afin de les soutenir dans la recherche des solutions les plus adaptées à leur besoin et à leur demande.



ARASMAC

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
T +41 21 804 98 98 | arasmac@aras-vd.ch



CSR

Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
T +41 21 828 98 98 | csr.morges@aras-vd.ch



CRD

Centre régional de décisions
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
T +41 21 828 04 70 | crd.morges@aras-vd.ch

AAS de Cossonay

Agence d'assurances sociales | Rue des Laurelles 5 | Case postale 92 | 1304 Cossonay
T +41 21 804 98 70 | aas.cossonay@aras-vd.ch



AAS de Morges-Ouest

Agence d'assurances sociales | Rue de Couvaloup 10 | 1110 Morges
T +41 21 831 00 31 | aas.morges-ouest@aras-vd.ch

AAS de Morges-Est

Agence d'assurances sociales | Avenue de Lonay 2 bis | 1110 Morges
T +41 21 828 04 60 | aas.morges-est@aras-vd.ch



AJEMA-AFJ

Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne – Accueil familial de jour
Pour nous écrire: Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
Pour passer nous voir: Rue des Fossés 4 | C.C. Charpentiers - 1^{er} étage | 1110 Morges
T +41 21 828 04 12 | ajema@aras-vd.ch